

Message de José Mercier, maire de BOVEL (35).

Cher(e)s collègues, cher(e)s ami(e)s engagés dans les collectifs qui tentez avec nous de ne pas vous laisser dévorer par les dénis de démocratie des sociétés toutes puissantes et de l'État,

Le tribunal administratif de Rennes a, vendredi dernier 19 avril 2019, suspendu notre dernier arrêté.

Je ne suis pas convaincu par l'interprétation de la loi fort avantageuse pour Enedis. Il est nécessaire que les cours d'Appel se prononcent sur la question du respect des règlements sanitaires départementaux.

Aussi, j'étudie dès à présent une ligne de défense afin de faire appel de cette ordonnance du tribunal.

Je vous tiendrai informé de la décision que nous prendrons dès que possible.

Bien à vous

José Mercier

Maire de Bovel